

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2016

### Compte rendu

L'an deux mille seize, le seize juin à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Maire

M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, M. RAVÉ Jean-Marie, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Adjointes au Maire,

M. GRASTEAU Daniel, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, Mme THOIREY Isabelle, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. NÉLET Olivier, Mme SAHLI Sophie, Mme RALUY Sylvie, Mme LAMBRON Céline, Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, Conseillers Municipaux.

Mme PAVÉ Mauricette donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques

Etaient Absents excusés : Mme PAVÉ Mauricette, M. BODSON Christian

Etait Absent : néant

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme THOIREY Isabelle est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2016 est approuvé par le Conseil Municipal.  
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

## AFFAIRE GENERALES

### 1. Décision du Conseil Municipal de maintenir ou non le nombre des Adjoints à 5 selon la délibération du 28 mars 2014 - désignation du rang du nouvel Adjoint si nécessaire

M. le Maire informe les membres présents de la décision de M. RAVÉ Jean-Marie de démissionner de ses fonctions :

- de 3<sup>ème</sup> Adjoint
- de délégué au CCAS
- de délégué au Conseil Communautaire CCPC
- de délégué au SMIRGEOMES
- de délégué au Syndicat Mixte de l'Anille et de la Braye (Ecole de musique)
- de délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

M. RAVE a adressé la démission de son poste d'Adjoint au Préfet. Celle-ci ne sera effective qu'après acceptation par le Représentant de l'Etat.

M. le Maire expose qu'une fois la démission acceptée par le Représentant de l'Etat, le conseil municipal aura quinze jours pour procéder au remplacement ou non de l'Adjoint démissionnaire.

Il est possible de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire à condition de délibérer dans ce sens ; le nombre d'adjoint avait été fixé à 5 lors des élections municipales générales.

Si le conseil municipal souhaite nommer un nouvel adjoint au même rang (3<sup>ème</sup>) il faudra le spécifier par délibération. En effet, faute de délibération sur le rang du nouvel adjoint, celui-ci occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

En ce qui concerne la parité, aucune disposition n'impose de remplacer un adjoint ayant cessé ses fonctions par un nouvel adjoint du même sexe. Cette procédure peut ainsi conduire à un écart supérieur à un, entre les adjoints de chaque sexe. M. RAVÉ Jean-Marie pourra donc être remplacé par un homme ou une femme indifféremment.

M. le Maire indique que la démission de M. RAVÉ Jean-Marie n'étant pas encore effective, le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour de la convocation du 8 juin 2016 et sera donc prévu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

## 2. Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

### 2.1. Réduction du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (Délibération n°201606DL075)

M. le Maire expose que selon l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles le conseil municipal a le soin de fixer le nombre d'Administrateurs du CCAS.

Ce nombre ne peut être inférieur à 8 ni supérieur à 16 (collège élus + collège nommés). Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié est nommée par arrêté du Maire, Président du CCAS de droit en sus.

Pour faire suite aux démissions de M. RAVÉ Jean-Marie membre élu, et de Mme AUMONT Marie-Louise, membre nommé, il est proposé de réduire le nombre actuel, de 16 membres à 14.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide de réduire le nombre d'Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, à quatorze membres répartis comme suit :
  - Sept membres élus au sein du conseil municipal en sus du Maire
  - Sept membres nommés par le Maire

### 2.2. Désignation des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (Délibération n°201606DL076)

M. le Maire expose que les Conseils d'Administrations des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont composés pour moitié de membres élus au sein du Conseil Municipal, et, pour l'autre moitié, de membres nommés par le Maire.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délibération du 16 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 7 le nombre des membres élus et nommés, ce qui porte le Conseil d'Administration à 14 membres présidés par le Maire.

Suite à la démission du 31 mai 2016 de M. RAVÉ Jean-Marie, membre élu du Conseil d'Administration du CCAS, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection par le Conseil Municipal de l'ensemble des administrateurs élus, dans un délai de 2 mois.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

La liste des membres désignés par arrêté du Maire sera également modifiée.

Après un appel à candidature, la liste de postulants est dressée, et il est procédé au vote à bulletin secret :

#### Liste 1 :

Jean-Pierre MARIAS  
 Brigitte FERRAND  
 Isabelle THOIREY  
 Danick GILLET

Céline LAMBRON  
 Sylvie RALUY  
 Annie NÉLET

Après dépouillement, le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

A obtenu :

Liste 1 : dix-huit voix

Le Conseil Municipal, vu

- l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les articles L 123-6, R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
- Le décret n°95-562 du 06 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale,
- Le décret n°2000-6 du 04 janvier 2000 portant modification du décret n°95-562,
- Le résultat de la présente élection,

Désigne, comme membres élus du Conseil d'Administration du CCAS les 7 membres suivants :

Jean-Pierre MARIAIS

Céline LAMBRON

Brigitte FERRAND

Sylvie RALUY

Isabelle THOIREY

Annie NÉLET

Danick GILLET

### 3. Désignation d'un délégué à la Communauté de Communes du Pays Calaisien

M. le Maire expose que compte tenu de la démission de M. RAVÉ Jean-Marie de sa fonction de délégué du Conseil Communautaire, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Selon les règles de procédure prévues à l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales M. RAVE a adressé sa démission au président du conseil communautaire qui en informera immédiatement le Maire de BESSE SUR BRAYE.

M. le Maire expose que la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, a profondément révisé le régime d'élection des conseillers communautaires et, par conséquent, le régime applicable à leur remplacement.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

M. le Maire se référant à la liste des candidats aux élections municipales de mars 2014 informe les membres présents que M. Patrick DESHAYES, qui l'accepte, est le nouveau membre délégué communautaire. Il en informera le Président de la Communauté de Communes du Pays Calaisien en son temps.

#### 4. Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte de l'Anille et de la Braye (école de musique)

M. le Maire expose que compte tenu de la démission de M. RAVÉ Jean-Marie de sa fonction de délégué du Syndicat Mixte de l'Anille et de la Braye (Ecole de musique) il y aura lieu de procéder à son remplacement.

Il explique que la Communauté de Communes est membre de ce syndicat et que le conseil municipal n'est pas compétent pour désigner le remplaçant de M. RAVÉ Jean-Marie.

Toutefois, Il devrait être demandé au Maire de BESSE SUR BRAYE de proposer un candidat qui sera désigné par la CCPC. Tout conseiller municipal peut être proposé. En conséquence il est fait appel à une candidature.

M. LEROY Michel se propose pour représenter la Communauté de Commune du Pays Calaisien. Un courrier sera adressé au Président de la Communauté de Commune du Pays Calaisien.

#### 5. Désignation d'un délégué au SMIRGEOMES

M. le Maire expose que compte tenu de la démission de M. RAVÉ Jean-Marie de sa fonction de délégué du SMIRGEOMES, il y aura lieu de procéder à son remplacement.

Il explique que la Communauté de Communes est membre de ce syndicat et que le conseil municipal n'est pas compétent pour désigner le remplaçant de M. RAVE.

Toutefois, Il devrait être demandé au Maire de BESSE SUR BRAYE de proposer un candidat qui sera désigné par la CCPC. Tout conseiller municipal peut être proposé. En conséquence il est fait appel à une candidature.

M. BOISNARD Jean-Pierre se propose pour représenter la Communauté de Commune du Pays Calaisien. Un courrier sera adressé au Président de la Communauté de Commune du Pays Calaisien.

#### 6. Désignation du représentant du conseil municipal au Conseil d'Administration du CNAS (délégation de la Sarthe) (Délibération n°201606DL077)

M. le Maire expose que compte tenu de la démission de M. RAVÉ Jean-Marie de sa fonction de délégué du CNAS, il y aura lieu de procéder à son remplacement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité**

- Mme THOIREY Isabelle, comme déléguée représentant des Elus au Centre National d'Action Sociale de la Sarthe :

**DÉLÉGUÉ DU CNAS**

**Mme THOIREY Isabelle**

## QUESTIONS DIVERSES

### 7. Remerciement associations

L'Association Sport Adapté Calaisien remercie le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de 500€.

Le CFA BTP remercie le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de 100€.

#### Tableau récapitulatif des travaux, des fournitures et des services de 4 000 € à 200 000 € HT (mai 2016)

##### TRAVAUX

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

##### FOURNITURES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

##### SERVICES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

#### TABLEAU DES DELIBERATIONS

201606DL075	Réduction du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
201606DL076	Désignation des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
201606DL077	Désignation du représentant du conseil municipal au Conseil d'Administration du CNAS (Délégation de la Sarthe)

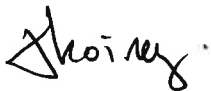
---

**TABLEAU DES DECISIONS**

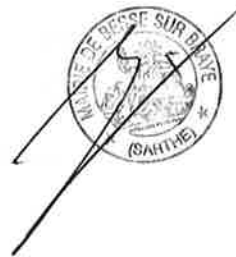
24/05/2016	201605DC032	DIA 2016/14 - Le Vivier
24/05/2016	201605DC033	DIA 2016/15 - 47 rue du Val de Bray
03/06/2016	201606DC034	Convention INOVALYS-Légionnelles-Avenant
10/06/2016	201606DC035	Convention entretien du linge professionnel du service technique
13/06/2016	201606DC036	DIA 2016/16 - 67 rue Emile ZOLA
15/06/2016	201606DC037	DIA 2016/17 - 3 impasse Guibert
15/06/2016	201606DC038	Maintenance ordinateur accueil Château - DELTA TECHNOLOGIES

**Séance levée à 21 heures 44**

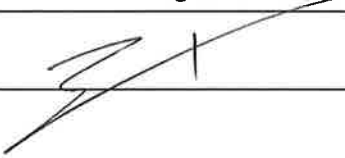
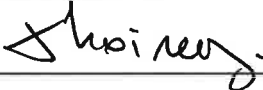
Secrétaire de séance,  
Mme THOIREY Isabelle



Le Maire,  
M. Jacques LACOCHE



Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LACOCHE	Jacques	Maire	
MARIAIS	Jean-Pierre	Maire-Adjoint	
LAUNAY	Marie-Claire	Maire-Adjointe	
RAVÉ	Jean-Marie	Maire-Adjoint	
NÉLET	Annie	Maire-Adjointe	
LEROY	Michel	Maire-Adjoint	
GRASTEAU	Daniel	Conseiller	
CARREAU	Claudie	Conseillère	
GILLET	Danick	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
FERRAND	Brigitte	Conseillère	
THOIREY	Isabelle	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	
NÉLET	Olivier	Conseiller	
SAHLI	Sophie	Conseillère	
RALUY	Sylvie	Conseillère	
LAMBRON	Céline	Conseillère	